



Strasbourg le 22 février 2013

CDL-OJ(2013)002ann
Or. Engl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

94^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, vendredi 8 mars 2013 (9h00) au
samedi, 9 mars 2013 (13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi, 8 mars 2013

9h00-10h45

*Session d'ouverture
Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe
Suites données aux avis précédents de la Commission de Venise
Discussion et adoption des avis concernant des Etats*

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2013\)011](#)).

3. Communication du Secrétariat**4. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Alain Cools, Représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Charles-Edouard Held, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe.

5. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mevlüt Çavuşoğlu, ancien Président de l'Assemblée parlementaire, et avec M. Christopher Chope, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Les avis sur la Géorgie ainsi que le projet de rapport sur « la relation entre la responsabilité politique et la responsabilité pénale des ministres » (voir les points 9 et 12) entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

6. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Lars O. Molin, Président de la Commission de suivi du Congrès.

7. Suites données aux avis précédents de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données à l'avis suivant :

- Avis conjoint la loi modifiant certains textes législatifs de l'Ukraine relatifs à la prévention de l'abus de droit d'appel par la Commission de Venise et la Direction de la Coopération de la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe ([CDL-AD\(2010\)029](#)) ;
- Avis sur la Loi CLXII de 2011 sur le statut juridique et la rémunération des juges et la Loi CLXI de 2011 sur l'organisation et l'administration des tribunaux de la Hongrie ([CDL-AD\(2012\)001cor](#)) et l'Avis sur la loi CCVI de 2011 sur le droit à la liberté de conscience

et de religion et le statut juridique des églises, confessions et communautés religieuses de Hongrie ([CDL-AD\(2012\)004](#)).

8. Moldova

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2013\)002](#)) sur les projets de lois de la République de Moldova relatifs au financement des partis politiques et des campagnes électorales ([CDL-REF\(2012\)037](#) et [038](#)), établi sur la base des observations de M. Hamilton et de M. Vollan (expert, Norvège ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. Voir également le Code électoral en vigueur le 17 janvier 2012 ([CDL-REF\(2012\)039](#)) ainsi que la loi sur les partis politiques de la République de Moldova comme amendé par la loi n° 192 du 12 juillet 2012 ([CDL-REF\(2013\)007](#)). Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 7 mars 2013.

10h45-11h00

Pause-café

11h00-13h00

Etudes et rapports

Adresse du Président de la Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne

Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)

9. Rapport sur « la relation entre la responsabilité politique et la responsabilité pénale des ministres »

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur « la relation entre la responsabilité politique et la responsabilité pénale des ministres » ([CDL\(2013\)003](#)) établi sur la base des observations de MM. Chagnollaud, Hamilton, de Mme Palma, de MM. Sejersted et Tuori. La Sous-Commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet de rapport lors de sa réunion du 7 mars 2013.

10. Adresse du Président de la Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne

M. Andreas Voskuhle, Président de la Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne, s'adressera à la Commission sur le thème « la coopération entre les cours nationales et internationales en Europe ».

8.Suite Moldova

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2013\)006](#)) sur la Loi 192 du 12 juillet 2012 de Moldova sur la prohibition de l'usage des symboles communistes ([CDL-REF\(2013\)007](#), [008](#) et [009](#)), établi sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Bilkova, de M. Grabenwarter, de Mme Suchocka et de l'expert de l'OSCE/BIDDH.

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2013\)007](#)) à l'attention de la Cour constitutionnelle de la Moldova, sur l'immunité des juges, établi sur la base des observations de MM. Hamilton, Mendes, Neppi Modona et Papuashvili (voir également le document [CDL-REF\(2013\)011](#)). La Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 7 mars 2013.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

11. Islande

La Commission est invitée à entériner le projet d'avis ([CDL\(2013\)005](#)) sur la loi constitutionnelle pour une nouvelle constitution de la République d'Islande ([CDL-REF\(2013\)001](#)) établi sur la base des observations de Mme de Guillenchmidt, de MM. Helgesen, Hoffmann-Riem, Scholsem et Sørensen. Conformément à la décision prise lors de la 93e session plénière, le projet d'avis a déjà été envoyé aux autorités islandaises. Voir également le Mémoire des experts pour une loi pour une nouvelle constitution de l'Islande ([CDL-REF\(2013\)010](#)).

12. Géorgie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de la Géorgie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2013\)008](#)) sur le projet d'amendements à la loi organique de la Géorgie sur les tribunaux de droit commun ([CDL-REF\(2012\)045](#)) établi sur la base des observations de MM. Esanu, Hamilton et Sørensen. La Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 7 mars 2013.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de la Géorgie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2013\)009](#)) sur les dispositions relatives aux prisonniers politiques dans la loi sur l'amnistie de la Géorgie ([CDL-REF\(2013\)003](#)) établi sur la base des observations de MM. Esanu, Hamilton et Sanchez Navarro. La Sous-Commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 7 mars 2013.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i> <i>Ukraine</i>

13. Fédération de Russie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de la Fédération de Russie et à examiner¹, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2013\)013](#)) sur la loi fédérale no. 65-FZ du 8 juin 2012 de la Fédération de Russie portant modification au Code des délits administratifs et à la loi N° 54-FZ du 19 juin 2004 sur les rassemblements, les réunions, les manifestations, les marches et les piquets ([CDL-REF\(2012\)028](#) et [029](#)) établi sur la base des observations de M. Clayton, de Mme Flanagan et de M. Hoffmann-Riem (voir également le document [CDL-REF\(2013\)012](#)).

14. Serbie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Serbie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis sur le projet d'amendement aux lois sur le pouvoir judiciaire ([CDL\(2013\)010](#)) établi sur la base des observations de MM. Hirschfeldt et

¹ Etant donné que la traduction des parties pertinentes de la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie en date du 14 février 2013 ne sera disponible qu'après la date limite pour l'envoi des documents, cet avis sera envoyé ultérieurement.

Vardzelashvili et le projet d'avis sur le projet d'amendement à la loi sur le procureur de la Serbie ([CDL\(2013\)014](#)), établi sur la base des observations de MM. Esanu et Hamilton (voir le projet d'amendements à la loi sur les juges de la Serbie ([CDL-REF\(2013\)005](#)), le projet de loi portant amendement à la loi sur l'Organisation des Cours de la Serbie ([CDL-REF\(2013\)006](#)) et le projet d'amendements à la loi sur le procureur public de la Serbie ([CDL-REF\(2013\)004](#))). La Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire examinera ces projets d'avis lors de sa réunion du 7 mars 2013.

15. Ukraine

La Commission sera informée de la visite du Président de la Commission en Ukraine le 5 février 2013.

Mme Stavnychuk est invitée à informer la Commission de l'avancement des travaux de l'Assemblée constitutionnelle.

19h30 Départ du bus de Piazzale Roma

20h00 Dîner au Restaurant "[Park Ristorante da Odino](#)", Quarto d'Altino

22h30 Retour à Venise (Piazzale Roma)

Samedi, 9 mars 2013

9h00-11h00	<i>Etudes et rapports (suite) Bulgarie Adresse du Président de la Cour constitutionnelle de la Jordanie Adresse du Président de la Cour constitutionnelle du Monténégro</i>
------------	---

16. Etude sur « les droits des enfants dans les Constitutions »

M. Helgesen informera la Commission de l'avancement de la préparation d'une étude sur les droits des enfants dans les Constitutions.

17. Etude sur « le rôle des acteurs extra-institutionnels dans le système démocratique »

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'étude sur «le rôle des acteurs extra-institutionnels dans le système démocratique » ([CDL\(2013\)012](#)) établi sur la base des observations de M. Haenel, de Mme Haller, de M. Maiani, de Mme Peters et de M. Raj Chari (expert).

18. Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association

La Commission sera informée de l'avancement du projet de lignes directrices conjointes de la Commission de Venise de l'OSCE-BIDDH sur la liberté d'association.

19. Bulgarie

Mme Diana Kovacheva, Ministre de la Justice de la Bulgarie informera la Commission de la réforme du pouvoir judiciaire en Bulgarie.

20. Adresse du Président de la Cour constitutionnelle de la Jordanie

M. Taher Hikmat, Président de la Cour constitutionnelle de la Jordanie, s'adressera à la Commission.

21. Adresse du Président de la Cour constitutionnelle du Monténégro

M. Milan Markovic, Président de la Cour constitutionnelle du Monténégro, s'adressera à la Commission.

11h00-11h15	<i>Pause-café</i>
11h15-12h45	<i>Autres développements constitutionnels</i>
	<i>Rapport de la réunion du Conseil scientifique</i>
	<i>Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques</i>
	<i>Adoption du rapport annuel d'activités 2012</i>

22. Autres développements constitutionnels*Maroc*

La Commission sera informée des développements récents concernant le Maroc.

Tunisie

La Commission sera informée des développements récents concernant la Tunisie (voir les documents [CDL\(2012\)083](#) et [CDL\(2013\)015](#)).

Turquie

La Commission sera informée de la participation du Président à la réunion de la Commission parlementaire conjointe de l'Union européenne et de la Turquie, qui s'est tenue à Ankara les 14-15 février 2013.

M. Özbudun est invité à informer la Commission de l'avancement de la réforme constitutionnelle.

23. Rapport de la réunion du Conseil scientifique (7 mars 2013)

Le Président du Conseil scientifique informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 7 mars 2013.

24. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (7 mars 2013)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions des réunions du 15 décembre 2012 et du 7 mars 2013.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la Moldova est traité sous le point 8.

25. Adoption du rapport annuel d'activités 2012

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport annuel d'activités 2011 ([CDL\(2013\)001](#)).

12h45-13h00

Session de clôture

26. Autres questions

27. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2013 est confirmé :

95e session plénière	14-15 juin 2013
96e session plénière	11-12 octobre 2013
97e session plénière	6-7 décembre 2013

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)